



A compléter par le secrétariat

N° de la question écrite : 2020/01

Date de dépôt : 19.10.2020

QUESTION ECRITE

Titre :

« Promouvoir la récolte de l'eau pluviale »

Introduction :

Les priorités du programme de la législature 2019-2022 évoquent au point 7.3 « La commune souhaite promouvoir la récolte de l'eau pluviale dans les nouvelles constructions. Elle entend pour cela réviser la tarification des eaux potables et usées pour la rendre plus attractive ».

Durant l'année 2019, j'ai eu la chance de pouvoir construire conjointement une maison mitoyenne à Malleray. Lors de ce chantier, par geste écologique, non rentable, une citerne de récupération des eaux de pluie a notamment été aménagée. A ce jour, quasiment à mi-législature, je n'ai pas connaissance que la récolte de l'eau pluviale a été encouragée et je souhaiterais savoir quelle ligne a été adoptée dans ce sens.

Demande (le Conseil communal est prié de donner des renseignements sur) :

1. Où en est la révision de cette tarification évoquée dans les priorités 2019-2022 ?
2. Peut-on déjà connaître dans les grandes lignes ce qui est envisagé ?
3. Dans le même sens écologique, envisage-t-on d'encourager le citoyen de Valbirse, d'une manière ou d'une autre, à installer des panneaux solaires sur son bâtiment ou à acquérir une voiture « propre » par exemple ?


Signataire(s) et parti(s) : Marc Utermann, au nom du groupe PLR et sympathisants

(C. Schindler, V. Affolter, N. Curty, P. Flotron, S. Morand, J. Schnyder, M. Utermann)